

Données bancaires (Raiffeisen):

SMARTcreations / Nussbaumer Mendonça Sylvie
Route de l'Ancienne Papeterie 106, 1723 Marly
IBAN : CH26 80 80 8003 5750 3299 4
No TVA : CHE-363.122.567 TVA

1. Introduction

Les présentes conditions générales de vente règlent les droits et les devoirs réciproques entre SMARTcreations et ses clients, sauf en cas de closes spécifiques conclues dans un contrat personnalisé.

2. TVA

SMARTcreations est assujettie à la TVA (7,7%). Si rien n'est spécifié, les prix discutés s'entendent hors taxes.

3. Tarifs divers, arrangements et avantages possibles

- Tarification de base: 130.- CHF/h
- Tarification «client fidèle»: 110.- CHF/h, dès 10h
- Dès 50 heures de travail garanties par année possibilité de profiter d'un tarif avantageux: 95.- CHF/h)
- 15% en faveur des associations à but non lucratif
- 10% commission pour mise en contact avec un client. Sur des prix convenus ou une facturation minimum (prix forfaitaires), ceux-ci ne seront pas pratiqués. SMARTcreations se réserve le droit d'accorder ou non ces pourcentages.

Arrangements possibles à discuter:

- Budget convenu par mandat
- Contrat pour un nombre d'heures minimum défini par année à tarif spécial / révision en fin d'année: heures dues au clients à faire valoir en faveur du client l'année suivante, ou heures supplémentaires à payer à SMARTcreations. (par exemple: gestion des réseaux sociaux, gestion de contenu d'un site web ou contrat de maintenance, etc.)

4. Entretiens

Les entretiens sont offerts dans les proportions suivantes:

- 10% du temps du mandat
(ex.: pour un travail de 10h, 1h accordée)
- jusqu'à 15 min. pour petit mandats (ex.: pour un travail de 30 min. à 2,5h = 15 min. accordées)

5. Paiement

Par défaut, factures payables à 20 jours + 10. Au delà de 30 jours, un premier rappel sera envoyé. Droit réservé 10 jours après le 1^{er} rappel de faire directement une réquisition de poursuite.

Les réclamations doivent être faites dans les 10 jours dès la réception d'un courrier.

Pour des mandats dépassant 1500.- CHF, le tiers au moins du montant sera perçu avant le commencement du travail, un tiers en cours de travail et un tiers à la livraison.

SMARTcreations se réserve le droit d'exiger un paiement d'avance ou échelonné selon entente.

6. Dépassement du budget

SMARTcreations se réserve la possibilité d'adapter le prix des travaux à raison de + 10% max par rapport aux offres et contrats approuvés, en fonction des heures de travail effectives.

En cas de dépassement de plus de 10%, une nouvelle offre ou révision du budget sera proposée le plus rapidement possible.

7. Surestimation du budget

Le montant est revu d'office à la baisse dans le cas où une offre serait sur-évaluée par rapport à l'effort et au temps requis.

8. Refus d'une proposition / Abandon d'un projet

Dans le cas où un travail répondant à un mandat a été effectué par SMARTcreations et ne satisfait pas le client, dans le cas d'un abandon ou d'un refus de projet, le client s'engage à verser au minimum la moitié du montant convenu pour le travail accompli, sans obtention des droits sur l'objet créé.

9. Validité d'une offre

Les propositions sont valides 60 jours sauf avis contraire, le travail en sous-traitance non compris.

10. Délais

Les délais sont définis au début du mandat, d'entente avec le

client ou à défaut, par ordre de priorité selon SMARTcreations. SMARTcreations s'engage à tout mettre en oeuvre pour respecter les délais convenus dans la mesure du possible.

11. Délais d'urgence

Le tarif maximum est appliqué dans des cas de travaux d'urgence. Sont considérés comme mandats urgents:

- mandat de 2h à 3h dans un délai de moins d'un jour
- mandat de 3h à 10h dans un délai de moins de 5 jours
- mandat de 10h à 100h dans un délai de moins d'un mois

12. Responsabilité

Avant toute parution, impression, mise en ligne sur internet, etc. d'un visuel ou autre, SMARTcreations soumet un «bon à tirer» au client. Celui-ci doit être vérifié scrupuleusement (textes, images, couleurs,...) et doit être validé par une réponse écrite (une réponse par mail, sms ou fax est valable, même sans signature). Dans le cas d'une erreur qui aurait échappé au client suite à une validation d'un «bon à tirer», SMARTcreations se décharge de toute responsabilité, mais essaie d'y remédier et prend en charge les réclamations au fournisseur et le suivi d'une réclamation.

13. Droits

Dans le cadre d'un mandat de création, il sera spécifié dans chaque contrat de vente et d'entente avec le client si il devient propriétaire de la création acceptée et validée, après paiement total du montant convenu ou non. Par défaut les droits d'auteurs selon la loi suisse s'appliquent. Le client a droit à l'accès aux fichiers informatiques professionnels qui ont été faits dans le cadre de son mandat, dont il peut disposer librement à sa guise, sans droit de les commercialiser. Les fichiers sont à priori conservés dans les archives de SMARTcreations comme «service client», mais il est de la responsabilité du client de demander les fichiers sources après un mandat si il veut les conserver. Dans le cas où les fichiers seraient perdus ou sinistrés, SMARTcreations se décharge de cette responsabilité. Dans le cas où une recherche dans les archives est nécessaire, le temps de recherche peut être facturé. SMARTcreations reste propriétaire des créations refusées, non-acceptées ou non payées totalement et peut en disposer.

14. Confidentialité

SMARTcreations s'engage à respecter la privacité et la confidentialité des entretiens et des projets appartenant au client. Aucune transmission d'images, de logo ou de données confidentielles ne seront effectuées sans l'accord du client.

15. Mise à jour des conditions générales

SMARTcreations se réserve le droit de mettre à jour en tout temps les présentes conditions générales (accessible sur le site www.smartcreations.ch). Elles sont adressées au client pour acceptation avant tout mandat et entrent en vigueur dès la validation de l'offre ou du contrat.

16. Dispositions finales

En cas de litige, le for juridique est Marly. Des dérogations à ces présentes conditions générales doivent être expressément stipulées dans le cadre du contrat.